



ASTRIDA



2743

PRO JUSTITIA

MANDAT DE COMPARUTION

(Décret du 11 juillet 1923. Art. 31)

Nous, Officier du Ministère Public près le Tribunal de Première Instance d'Usumbura résidant

KIGALI

Mandons au sieur GULAM HUSSEIN KAMALI BACHOO fils de Gulamhussein Kamali et de Jenabali né à Nairobi pakistansis résidant à Astrida profession: Hôtelier inna triculé à Ruhengeri le 6 janvier 1942

de comparaître devant nous, en notre cabinet, à Kigali

le 22 Avril, à 7 heures du matin

pour y être interrogé sur les faits à lui imputés et lui faisons savoir que, faute de ce faire, il y sera contraint conformément à la loi.

A l'effet de quoi nous avons signé le présent mandat.

Fait, à Kigali, en notre cabinet, le 12 Avril 1956

Vu pour réception,

L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC.

B. VAN DER MEYDEN

le 19/6/1956

G. R. Backz

[Signature]



FMP 7992/VDH

PRO JUSTITIA

MANDAT DE COMPARUTION

(Décret du 11 juillet 1923. Art. 31)

Nous, Officier du Ministère Public près le Tribunal de Première Instance d'Usumbura résidant

KIGALI

Mandons au sieur GILAM HUSSEIN KAMALI BACHOO fils de Gulamhoussein Kar-
mali et de Jenabai né à Nairobi pakistansis résidant à Astrida profes-
sion: Hôtelier immatriculé à Nuhengeri le 6 janvier 1952

de comparaître devant nous, en notre cabinet, à Kigali

le 27 février, à 7 heures du matin

pour y être interrogé sur les faits à lui imputés et lui faisons savoir que, faute de ce faire, il y sera contraint conformément à la loi.

A l'effet de quoi nous avons signé le présent mandat.

Fait, à Kigali, en notre cabinet, le 17 février 1956

Vu pour réception,

L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC.

B. VAN DER HOYDEN